

Règlement de la course du MAZOUMAN 2026

Article 1 – Assurances et responsabilités

L'épreuve du MAZOUMAN Triathlon est organisée par l'association MAZOUMAN et n'est pas affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

L'inscription du concurrent à la compétition comporte nécessairement l'adhésion à ce règlement. Les concurrents s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions qui seront mises en ligne sur le site www.mazouman.fr. En cas de modification, le règlement mis à jour sera appliqué.

L'épreuve est assurée par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance, auprès d'une assurance privée.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels que le concurrent pourrait causer à son vélo ou au(x) vélo(s) d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en responsabilité civile lors de collisions entre concurrents). Il est rappelé qu'il peut être de l'intérêt du participant de souscrire auprès de l'assureur de son choix d'un contrat d'assurance dommages matériels auquel la pratique sportive peut l'exposer. En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tout bien/matériel/équipement personnel avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ces types de risques.

Tous les concurrents, licenciés ou non, doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident / blessure / dommage corporel / incapacité / décès survenu à un concurrent, à l'exception d'accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, conformément au code du sport article L321-4 et L321-6, l'association Mazouman vous laisse à disposition les propositions et un bulletin d'adhésion AXA afin de garantir vos dommages corporels dans le cadre de votre pratique sportive (disponible à la fin du règlement et sur le site Mazouman www.mazouman.fr). A l'inscription, il convient de cocher nécessairement l'adhésion ou non à l'assurance dommages corporels. Ce service peut être ajouté jusqu'au mardi 2 juin 2026 à minuit. Il est possible de choisir l'option de la garantie, il est nécessaire de payer l'option sur Next Run et d'envoyer le bulletin d'adhésion par mail à mazoumantriathlon@gmail.com afin d'adhérer à l'assurance dommages corporels, avant le 2 juin 2026 à minuit. En cas de refus, il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ces types de risques. En conséquence, ils renoncent à tous recours contre l'association MAZOUMAN.

Article 2 – Conditions d'inscriptions et justificatifs

L'épreuve est accessible aux personnes majeures uniquement le jour de la compétition (à partir de la génération 2007-2008 (catégorie junior)). L'inscription est au tarif de 48€. La cotisation est au tarif de 1 euro, elle est incluse dans le prix de l'inscription et est obligatoire. Événement limité au nombre de 300 triathlètes.

Les concurrents doivent s'inscrire sur le site de notre partenaire Next Run, et effectuer le paiement. Les frais d'inscription se calculent en fonction du tarif du panier par 0,8€ + 3,5% (Pour le tarif de l'inscription de base, les frais sont de 2,48€), ils sont en surplus et sont obligatoires. La possibilité de réaliser un don à l'association Mazouman qui les reversera aux associations de protection est accessible (2, 5 ou 10€), mais non obligatoire, ce n'est pas remboursable. Le site vous offre la possibilité sans obligation d'acheter des produits de la boutique du Mazouman, cette option peut être ajoutée jusqu'au 1^{er} avril 2026, le produit sera livré au moment du retrait des dossards le jour de la course. Le remboursement d'un produit Mazouman, en cas de revente du dossard, est possible manuellement, il sera nécessaire de faire la demande par mail avant le 2 juin 2026.

Chaque concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, sa licence compétition FFTri 2026 au format PDF (ou équivalent auprès d'une fédération étrangère de triathlon) avec la mention du certificat apparent. La licence servira de justificatif de certificat médical mais ne couvrira pas le concurrent le jour de l'épreuve. Dans le cas où, le triathlète transmet une licence loisir FFTri 2026, il sera nécessaire de transmettre en complément un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Dans le cas où le triathlète n'est pas licencié, un certificat médical d'aptitude de moins d'un an à la date de l'épreuve de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition devra être présenté. À défaut, toute participation à la compétition est exclue. Dans le cas où, le concurrent fournit à l'organisation un certificat médical non conforme ou falsifié, l'organisation ne sera pas responsable de la santé du concurrent en cas de problème avant, pendant et après la course.

Le triathlète inscrit à la course doit avoir transmis le certificat médical avant le mardi 2 juin 2026 à minuit, après cette date son inscription sera annulée et elle sera non remboursée. Il est à transmettre via la plateforme Next Run.

Le MAZOUMAN ne propose pas de course en relais.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent. En cas de refus de l'inscription, le remboursement intégral des frais d'inscriptions sera effectué. Toute demande de dommages-intérêts est exclue.

Article 3 – Dates et horaires

Fermeture des inscriptions	Mardi 2 juin 2026 - minuit
Fermeture échange de dossard	Mardi 2 juin 2026 – minuit

Pour le triathlon MAZOUMAN :

Retrait des dossards	Samedi 6 juin 2026 – 8h – 9h15
Aire de transition	Samedi 6 juin 2026 – 8h – 15h30
Briefing	Samedi 6 juin 2026 – 9h45
Départ de la course	Samedi 6 juin 2026 – 10h départ femme – 10h05 départ homme

Limite du temps de natation	1h00
Fermeture du parc T1	11h15
Limite du temps à vélo	2h30
Fermeture du parc T2	13h45
Barrière horaire de la course	15h
Arrivée du 1er concurrent attendu vers	12h
Remise des récompenses	14h
Récupération des affaires de l'aire de transition après course	Dès la fin de la partie vélo, jusqu'à 15h30

Pour le MAZOKIDS :

Retrait des dossards	Samedi 6 juin 2026 – 13h – 14h30
Aire de transition	Samedi 6 juin 2026 – 13h45 – 14h30
Briefing et échauffement	Samedi 6 juin 2026 – 14h30
Départ de la course	Samedi 6 juin 2026 – 15h <i>(2^{ème} départ : Après la 1^{ère} course)</i>
Récupération des affaires de l'aire de transition après course	Dès la fin des 2 courses MAZOKIDS

L'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction de la course précédente.

Pour le BABYZOU :

Retrait des dossards	Samedi 6 juin 2026 – 14h – 15h30
Briefing	Samedi 6 juin 2026 – 15h30
Départ de la course	Samedi 6 juin 2026 – 15h45

L'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction de la course précédente.

Pour les courses jeunes :

Retrait des dossards	Samedi 6 juin 2026 – 14h – 16h
Briefing	Samedi 6 juin 2026 – 16h15
Départ de la course	Samedi 6 juin 2026 – 16h30 <i>(Par SAS d'âge)</i>

Barrière horaire de la course	17h10
-------------------------------	-------

L'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction de la course précédente.

Pour le 5 KMS DU MAZOUMAN:

Retrait des dossards	Samedi 6 juin 2026 – 15H45 – 17H15
Briefing	Samedi 6 juin 2026 – 17H15
Départ de la course	Samedi 6 juin 2026 – 17H30
Barrière horaire de la course	18H30
Remise des récompenses	A l'arrivée du dernier concurrent

L'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction de la course précédente.

Article 4 – Résultats et récompenses

Les résultats seront disponibles sur le site du Mazouman et sur le site du chronométreur Chronowest.

Un classement récompensera les 3 premières féminines et les 3 premiers hommes de l'épreuve du MAZOUMAN et du 5KMS DU MAZOUMAN.

La présence des concurrents vainqueurs est obligatoire à la cérémonie de remise des prix. À défaut aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent.

Article 5 – Règlement de la course

1. Obligations des concurrents (code de conduite)

Les triathlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation.
- Se comporter avec sportivité.
- Être responsables de leur sécurité et de celle des autres triathlètes.
- Suivre les indications des officiels et des bénévoles.
- Suivre les consignes de course.
- Informer les officiels en cas d'abandon.
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation.
- Être bien préparés pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition.
- Respecter le code de la route
- Ne pas tenter de tirer avantage d'un véhicule ou d'un autre objet.
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention.

- Respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement.
- Traiter les autres triathlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- Se conformer aux règles relatives au dopage.
- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses

2. Tenue

Le concurrent doit porter la tenue de son club ou sa tenue personnelle pendant l'épreuve. Le torse nu est interdit sur les parties cyclisme et pédestre.

3. Port du dossard

Le dossard, fourni par l'organisation :

- Est interdit sur la partie natation.
- Est obligatoire pour les parties cyclisme et course à pied.
- Doit être visible dans le dos pour la partie cyclisme et devant pour la partie course à pied.
- Doit être porté par les triathlètes dès la mise en place du matériel dans l'aire de transition
- La ceinture porte dossard est obligatoire

4. Assistance

Assistance Technique : L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise mais elle doit se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale. Les triathlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels que nourriture et boisson après un poste de ravitaillement, de même que pompe, pneu, chambre à air et trousse de réparation de crevaison.

Il est formellement interdit de recevoir une aide extérieure, de la part des spectateurs ou des accompagnateurs. Par ailleurs, sur les parcours cyclistes de toutes les épreuves, seuls les véhicules de l'organisation (accréditées) peuvent suivre les concurrents. Tout triathlète suivi en voiture, à moto ou en vélo par ses accompagnateurs encourre une disqualification immédiate.

Article 6 - Les disciplines

Les participants doivent être conscients des risques et de la préparation que cela demande pour pratiquer cette épreuve sportive.

Il est obligatoire aux concurrents d'avoir une ceinture porte-dossard avec 3 attaches. Un seul dossard sera fourni.

Un bracelet contenant une puce électronique sera transmis à chaque concurrent, il est obligatoire de le porter tout long de la course. Il doit être rendu à la fin de celle-ci.

1. Natation

La combinaison est obligatoire.

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C, celle-ci est annulée. La natation peut être aussi annulée due aux conditions météorologiques, préfectorales ou de la qualité de l'eau. Si la natation est annulée, elle sera remplacée par la course à pied de 5kms.

La puce doit être fixée à la cheville gauche, le port du dossard est interdit.

La fin de l'échauffement se fera 15 mins avant le départ.

Le départ sera effectué en mass start. Le départ de la course sera lancé par celui des femmes, 5 mins avant celui des hommes.

Un bonnet est inclus dans le tarif d'inscription, son port est obligatoire. Les lunettes de natation sont autorisées. En revanche, les aides telles que les tubas, gilets, flotteurs, palmes/plaquettes ainsi que tous autres accessoires d'aides à la propulsion ou à la flottaison sont interdites.

L'épreuve de natation est constituée de deux boucles et d'une sortie à l'Australienne, celle-ci sera à effectuer une seule fois après avoir réalisé la première boucle du parcours.

2. Cyclisme

Le port du casque est obligatoire, il doit être homologué à coque dure, la jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de transition, ainsi qu'au départ et au retour de son emplacement.

Dès la partie vélo débutée, le participant doit mettre son casque, jugulaire attachée, le dossard bien visible dans le dos, et se présenter à pied jusqu'à la zone de départ prévu à cet effet. Dès l'aval de la sécurité, l'épreuve de cyclisme peut débuter.

Le circuit n'est pas fermé à la circulation, le respect du code de la route est obligatoire. Il est nécessaire de faire preuve de vigilance, de toujours tenir sa droite et de ne pas couper les virages. Les automobilistes seront avertis de l'événement. Les triathlètes ne sont pas autorisés à profiter du drafting d'un véhicule pendant la course. Le drafting n'est pas sanctionné par l'organisation. Cependant pour le respect du sport, de l'ensemble des participants et de la sécurité de tous, merci d'éviter de profiter de l'aspiration des concurrents.

Le circuit comporte une partie avec des boucles, il est de la responsabilité du concurrent de compter le nombre de tours effectués, le service de chronométrage le vérifiera pour accorder la place au classement générale.

Les concurrents ont l'entièr responsabilité de leur vélo le jour de la course. Chaque triathlète est individuellement responsable pour toute réparation et incident à vélo.

3. Course à pied

Le dossard doit être placé sur le devant du triathlète, et ne doit jamais être retiré.

Les lecteurs audios, GoPro et autres appareils ne sont pas autorisés (sauf si autorisation spécifique de l'organisation).

La tenue de course à pied doit être conforme avec la trifonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

4. Zone de transition

Le parc à vélo est accessible seulement aux organisateurs, aux bénévoles de la zone, photographes de l'association et aux participants (ceux-ci sur présentation du dossard). Les accompagnants, spectateurs et autres bénévoles ne peuvent pas y entrer.

Un contrôle sera réalisé à l'entrée du parc, les triathlètes devront porter : un casque homologué sur la tête avec la jugulaire ajustée et le numéro du dossard dessus, la ceinture porte-dossard avec le dossard en place.

Avant le début de la course, les triathlètes auront le temps de préparer le dépôt de leurs affaires ainsi que de préparer la mise en place du vélo sur la zone qui est attribuée à leur dossard. Seulement les affaires nécessaires à la course sont autorisées (exemple les sacs, bacs, etc sont interdits). Un espace pour les affaires personnelles sera disponible au niveau de la zone de transition, celles-ci seront remises sous contrôle du dossard.

Dès que le concurrent sera dans l'aire de transition avec son vélo, il ne sera plus autorisé à le ressortir.

Il est interdit de circuler à vélo dans la zone de transition avant, pendant et après la course. A chaque transition, le concurrent devra se changer à côté de son vélo, une tente sera à disposition des triathlètes qui le souhaitent.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements, ou d'équipement.

Transition T1 :

Le casque avec la jugulaire attachée doit être mis avant de prendre le vélo. Le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc (ligne au sol)

Transition T2 :

La descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc avant la ligne au sol. Le vélo doit être poussé jusqu'à l'emplacement du triathlète.

A la fin de l'épreuve, seuls les concurrents portant leur dossard seront acceptés dans le parc. Les participants pourront récupérer leurs affaires dès que la partie vélo sera terminée jusqu'à 15h30. A noter que si les participants récupèrent plus tôt leurs affaires, les bénévoles pourront être libérés.

Article 7 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards est accessible aux triathlètes entre 8h et 9h15, ainsi que la zone de transition entre 8h et 9h40.

Un document d'identité peut être demandé.

Les triathlètes recevront : 1 dossard, des autocollants pour l'identification des concurrents et du matériel (vélo et casque), 1 puce électronique, 1 bonnet de bain.

Les autocollants seront à positionner :

- Sur le casque : 1 autocollant au niveau du front
- Sur le vélo : 1 autocollant sur la tige de la selle
- Tatoo concurrent : un bénévole aura la charge d'écrire sur l'avant-bras gauche et sur le mollet gauche du triathlète son numéro de dossard

Article 8 – Ravitaillement

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisation n'est autorisé. L'emplacement et leur composition seront disponibles quelques temps avant la course.

Des zones de propreté seront disponibles après chaque zone de ravitaillement.

Un espace dédié aux triathlètes est prévu après la ligne d'arrivée où il sera possible de se restaurer.

Article 9 – Le briefing

Un briefing de la course sera envoyé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents 15 jours avant la course. Il est vivement recommandé aux concurrents d'en prendre connaissance avant la course.

Article 10 - Abandon

Tout concurrent abandonnant l'épreuve devra s'adresser à un membre de l'organisation dans les plus brefs délais.

Celui-ci sera invité à rapporter sa puce électronique à l'arrivée située au village de l'épreuve. A défaut, la puce sera facturée 15€.

Article 11 - Sécurité et aide médicale

L'organisation rappelle que le concurrent participe à l'épreuve en toute connaissance de cause de son état de santé. Elle ne peut pas être tenue responsable des blessures et des dommages liés à l'état de santé des concurrents pendant la course.

1. Natation

Des sauveteurs de la SNSM ainsi que des personnes en paddle/kayak suivront la partie natation.

2. Vélo – Course à pied – Aire de transition

Des bénévoles seront présents pour assurer la sécurité et une équipe médicale se tiendra prête à intervenir.

Article 12 – Annulation de l'événement

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toute décision des autorités publiques (en particulier motivé par des raisons de sécurité ou de préservation de l'ordre public, tout risque d'intempéries ou intempéries avérées, etc) l'organisateur n'encourt aucune responsabilité à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement de quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

En cas de situation exceptionnelle de santé publique et généralisée, déclarée par l'état (Exemple : pandémie de Covid-19), l'organisation sera soumise aux conditions de remboursement précisées dans le cadre légal spécifique au moment de l'annulation. Dans cet éventuel contexte, des éléments complémentaires pourraient être demandés au triathlète (test PCR, pass sanitaire...). Il pourra aussi être demandé de respecter d'éventuelles mesures sanitaires (port du masque, respect des distances de sécurité, etc). Si une limite de participants devait être appliquée, les participants seraient sélectionnés dans l'ordre chronologique de leur inscription.

Article 13 – Annulation de participation et remboursement

Dans le cas où le participant souhaite annuler son inscription, le participant a la possibilité de mettre son dossard sur la bourse aux dossards disponibles sur le site de Next Run. Il peut aussi le céder à un participant de son choix via la plateforme.

Si le participant a pris l'assurance annulation lors de son inscription, elle est non obligatoire. Le participant sera alors remboursé à hauteur de 70% sans justificatif et à 100% avec un justificatif.

- Les dossards sont nominatifs et non interchangeables sans être passés via Next Run.
- Aucune demande de transfert de dossards de l'édition 2026 à l'édition 2027 ne sera acceptée.

Article 14 – Duathlon enfant MAZOUKIDS

Conditions : Le duathlon enfant est uniquement ouvert aux enfants de 6 à 9 ans, la prise en compte de l'âge dépend de l'année de naissance, la course concernant uniquement les enfants nés entre 2017 et 2020. La course est limitée au nombre de 40 enfants. La course est non chronométrée. Les accompagnateurs ne sont autorisés sur les parcours.

Inscriptions : Les inscriptions sont accessibles sur le site de Next Run, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription le jour de la course. L'inscription est gratuite. Les dons à l'association MAZOUNAN sont possibles, sans obligations.

L'annulation de l'inscription est possible sur le site next run, il n'y a pas de bourse aux dossards possible. Dans le cas où le duathlon est complet, si un participant annule son inscription, le dossard est remis en vente automatiquement. En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter à mazoumantriathlon@gmail.com

Parcours : Le duathlon est composé de 3 parties. Les enfants prendront le départ en mass start par groupe de 20 enfants. Ils partiront sur 250m de course à pied, puis 1km de vélo et ils finiront par 250m de course à pied. L'arrivée sera identique à celle de la course adulte, sous l'arche d'arrivée.

Un ravitaillement sera proposé à la fin de la course.

Horaires : Un briefing de course sera présenté aux enfants à 14h30 au niveau de la zone de transition, suivi d'un échauffement à 14H45. Deux départs sont prévus en fonction de l'âge. L'attribution du numéro de dossard est réalisée en amont en fonction de leur date de naissance, les 20 enfants les plus jeunes auront les numéros de 1 à 20 et les plus âgés de 21 à 40, ce qui nous donnera les 2 groupes de départ. Le premier départ sera pour les dossards de 1 à 20 et le deuxième pour les dossards de 21 à 40. La première course commencera à 15h.

Documents et santé : Au moment de l'inscription par le compte du représentant légal, une autorisation parentale, ainsi qu'un questionnaire de santé sera à remplir. Elle est générée automatiquement par le site next run. Ces documents sont à remplir obligatoirement le jour de l'inscription.

L'autorisation parentale est obligatoire pour tous.

Retrait des dossards : Le retrait des dossards sera possible entre 13h et 14h30, à la boutique du Mazouman situé sur le village animation.

Zone de transition : Les enfants auront accès à la zone de transition entre 13h45 et 14h30. Ils seront accompagnés des bénévoles chargés de cette zone pour le dépôt de leur vélo et du casque. Un contrôle des freins sera réalisé avant l'entrée en zone de transition, ainsi que le port du casque, jugulaire fermée et ajustée. Les enfants pourront récupérer leur matériel une fois les deux courses terminées avec le dossard. Par mesure de sécurité, la zone est interdite aux accompagnants (y compris les parents).

Matériel : Tous les types de vélos sont autorisés, il est obligatoire d'avoir un casque ajusté. Il est recommandé d'avoir une tenue et des chaussures adaptées. Le port du dossard est obligatoire sur le ventre (pensez à le fixer suffisamment haut pour éviter une gêne sur le vélo).

Récompenses : Tous les enfants recevront un tee-shirt et une médaille.

Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnant en dehors du temps de course

Article 15 – BABYZOU et les courses jeunes

Conditions : Le Babyzou est uniquement ouvert aux enfants de 3 à 5 ans, la prise en compte de l'âge dépend de l'année de naissance, la course concernant uniquement les enfants nés entre 2021 et 2023. La course est limitée au nombre de 20 enfants. La course est non chronométrée. Un des parent peut accompagner son enfant sur le parcours, si l'enfant en a besoin.

Les courses jeunes sont uniquement ouvertes aux enfants de 10 à 16 ans, la prise en compte de l'âge dépend de l'année de naissance, la course concernant uniquement les enfants nés entre 2010 et 2016. La course est limitée au nombre de 30 enfants par catégories d'âges. La course est non chronométrée. Les accompagnateurs ne sont autorisés sur les parcours.

Inscriptions : Les inscriptions sont accessibles sur le site de Next Run, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription le jour de la course. L'inscription est gratuite. Les dons à l'association MAZOUNAN sont possibles, sans obligations.

L'annulation de l'inscription est possible sur le site Next Run, il n'y a pas de bourse aux dossards possible. Dans le cas où les courses sont complètes, si un participant annule son inscription, le dossard est remis en vente automatiquement. En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter à mazoumantriathlon@gmail.com

Parcours : La course Babyzou est une course à pied de 400m sur route bitumée et en herbe. Elle est non chronométrée. L'arrivée sera identique à celle du triathlon, sous l'arche d'arrivée. Un accompagnement est possible par un parent.

Les courses jeunes seront divisées en 3 départs par SAS d'âges :

- Premier départ : 700m pour les 10-11 ans
- Deuxième départ : 1,7 km pour les 12-13 ans
- Troisième départ : 3,4 kms pour les 14-16 ans

Il s'agit d'une course nature. L'arrivée sera identique à celle du triathlon, sous l'arche d'arrivée. Elles sont non chronométrées. La course des 14-16 ans est composée de deux tours de 1,7kms.

Un ravitaillement sera proposé à la fin de la course.

Horaires : Un briefing de course sera présenté à 15h30 pour le Babyzou, suivi d'un échauffement. Le départ est prévu à 15h45.

Concernant les courses jeunes, un briefing sera présenté à 16h15, suivi d'un échauffement. Le départ est prévu à 16h30 par sas d'âges. Tous les participants doivent se tenir prêt au départ de leur course dès 16h30.

Santé : Au moment de l'inscription par le compte du représentant légal, une autorisation parentale, ainsi qu'un questionnaire de santé sera à remplir. Elle est générée automatiquement par le site Next run. Ces documents sont à remplir obligatoirement le jour de l'inscription.

L'autorisation parentale est obligatoire pour tous.

Retrait des dossards : Le retrait des dossards sera possible entre 14h et 15h30 pour le Babyzou et de 14h à 16h pour les courses jeunes à la boutique du Mazouman situé sur le village animation.

Matériel : Il est recommandé d'avoir une tenue et des chaussures adaptées. Le port du dossard est obligatoire au niveau du ventre.

Récompenses : Tous les enfants recevront un tee-shirt et une médaille

Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnant en dehors du temps de course

Article 16 – La course de 5kms

Conditions : La course de 5kms est ouverte aux personnes nées à partir de 2012 (14 ans au 31 décembre). La course est limitée au nombre de 200 personnes et elle est chronométrée (par Chronowest).

Inscriptions : Les inscriptions sont accessibles sur le site de Next Run, dans la limite des places disponibles. Aucune inscription le jour de la course. L'inscription est au prix de 8€, s'ajoute 1,08€ pour les frais d'inscriptions. Les dons aux associations de protection et/ou l'achat des produits de la boutique du Mazouman sont possibles, sans obligations.

Dans le cas où le participant souhaite annuler son inscription, le participant a la possibilité de mettre son dossard sur la bourse aux dossards disponibles sur le site de Next Run. Il peut aussi le céder à un participant de son choix via la plateforme Next Run.

Parcours : La course est constituée de 3 boucles de 1,7kms. Il s'agit d'une course nature. L'arrivée sera identique à celle du triathlon, sous l'arche d'arrivée.

Un ravitaillement en liquide sera proposé pendant le parcours et un ravitaillement complet à la fin de la course.

Horaires : Un briefing de course sera présenté à 17h15, suivi d'un échauffement. Le départ est prévu à 17h30. La durée limite de course est de 1h, soit 18h30.

Santé : Le coureur majeur devra réaliser un parcours PPS (Parcours de Prévention Santé). Il devra renseigner le numéro de son PPS valide au moment de son inscription.

Pour les coureurs mineurs, au moment de l'inscription par le compte du représentant légal, une autorisation parentale, ainsi qu'un questionnaire de santé sera à remplir. Elle est générée automatiquement par le site Next run. Ces documents sont à remplir obligatoirement au moment de l'inscription. L'autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs.

Retrait des dossards : Le retrait des dossards sera possible entre 15h45 et 17h15, à la boutique du Mazouman situé sur le village animation.

Matériel : Il est recommandé d'avoir une tenue et des chaussures adaptées. Le port du dossard est obligatoire au niveau du ventre.

Récompenses : Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes recevront une récompense.

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant en dehors du temps de course

Article 17 – Image

Session du droit à l'image par défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales de vente, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Mazouman Triathlon ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à publier, utiliser, faire utiliser, ou reproduire, ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interview, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivées de l'épreuve. Cela, sur tout support sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Mazouman. Comprenant vidéo, radio, télévision, podcast, internet, enregistrement, publicité. Comprenant les documents promotionnels dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi à cet effet. Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

Dans le cas où le participant refuserait de céder son droit à l'image, il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au minimum 24H avant le départ de l'épreuve. L'adresse mail de l'organisateur est : mazoumantriathlon@gmail.com

Article 18 - Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents doivent jeter leurs déchets dans les « zones de propreté » disponible avant et après la zone de transition et les espaces de ravitaillements. Il y aura également des containers de tri sélectif sur le site. Il est obligatoire d'évoluer dans les parcours en suivant les chemins naturels. Tous concurrents qui ne respectent pas ces mesures, s'exposent à des sanctions.

Article 19 – Le chronométrage

Le chronométrage est réalisé grâce à une puce. Les spectateurs ont la possibilité de suivre la course via le site du chronométreur : Chronowest.

Malgré des tests réalisés par le prestataire, une défaillance de la puce de chronométrage peut arriver, même si c'est rare. Dans ce cas, le temps officiel du participant concerné ne pourrait pas être affiché et l'organisateur ne serait pas tenu pour responsable.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage pour quelque raison que ce soit, sera facturée 15 euros au participant concerné.

Article 20 – Les objets trouvés / perdus

L'organisateur rappelle aux concurrents qu'il n'est pas responsable des objets perdus. Tout objet trouvé peut être ramené au podium ou à la boutique du Mazouman situé dans le village et tout objet perdu peut être récupéré au même endroit. Toutes personnes réclamant un objet, devront pouvoir justifier de sa propriété. Tout objet marqué au nom du concurrent pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement des frais d'envoi. 30 jours après l'épreuve, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

Article 21 – Newsletters

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur à envoyer des newsletters pour être informés sur les avancées de l'organisation.



Tarifs dommages corporels subis par les sportifs

CLASSES	C
Cotisation T.T.C. par adhérent pour le sport pratiqué en tant qu'amateur(1)	Triathlon, duathlon et course à pied
Options de garantie⁽²⁾	
Plafond de garantie « L'engagement de l'assureur ne peut excéder la somme de 1.525.000 € pour l'ensemble des dommages consécutifs à un même événement quel que soit le nombre des victimes »	
Option 1 : avance sur recours Garantie des conséquences des préjudices corporels à concurrence de 153 000 €	29,91 €
Option 2 : indemnités contractuelles	14,30 €
Décès : Capital de..... 32 000 €	
Infirmité permanente : Capital maximum..... 64 000 €	
Option 3 : indemnités contractuelles	56,12 €
Décès : Capital de..... 32 000 €	
Infirmité permanente : Capital maximum..... 64 000 €	
Incapacité temporaire : Indemnité journalière..... 16 €	
Hospitalisation : Indemnité journalière..... 8 €	
Traitemen t médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel	
Frais de recherche et de sauvetage 830 €	
Option 4 : indemnités contractuelles	7,15 €
Décès : Capital de..... 16 000 €	
Infirmité permanente : Capital maximum..... 32 000 €	

CLASSES	C
Option 5 : indemnités contractuelles	32,93 €
Décès : Capital de..... 16 000 €	
Infirmité permanente : Capital maximum..... 32 000 €	
Incapacité temporaire : Indemnité journalière..... 8 €	
Hospitalisation : Indemnité journalière..... 8 €	
Traitemen t médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel	
Frais de recherche et de sauvetage 830 €	
Option 6 : indemnités contractuelles(3)	11,95 €
Décès : Capital de..... 1 600 €	
Infirmité permanente : Capital maximum..... 16 000 €	
Hospitalisation : Indemnité journalière..... 4 €	
Traitemen t médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel	
Frais de recherche et de sauvetage 830 €	

(1) Lorsqu'un adhérent est inscrit pour la pratique de plusieurs sports, la cotisation qui lui est applicable est celle qui correspond au sport figurant dans la classe la plus élevée.

(2) En cas de sinistre collectif au titre de la garantie des dommages corporels, la garantie est plafonnée au montant maximum prévu par les conditions particulières du contrat. L'assureur effectue entre les bénéficiaires une répartition proportionnelle, sans qu'aucune préférence ne soit accordée, ni à l'ordre de présentation des réclamations, ni à l'une des catégories assurés.

(3) L'option 6 est plus spécialement adaptée aux enfants.

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 **AXA Assurances IARD Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances**.

Cachet de l'interlocuteur



